Avis aux Actionnaires de :

Amundi Funds - Global Macro Bonds & Currencies

9 février 2024

CONTENU

Liquidation

Liquidation

Global Macro Bonds & Currencies (le « **Compartiment** »)

Les Actionnaires sont informés par la présente que le Conseil d'administration (le « **Conseil** ») d'AMUNDI FUNDS (le « **Fonds** ») a décidé, avec l'accord de Caceis Bank, succursale de Luxembourg, de liquider le Compartiment, conformément à l'Article 31 des statuts du Fonds (les « **Statuts** »).

La décision de liquider le Compartiment a été prise conformément aux Statuts du Fonds et au Prospectus stipulant que le Conseil est autorisé à liquider un compartiment lorsque la liquidation entre dans le cadre d'un projet de rationalisation.

Dans un souci de traitement égalitaire entre tous les actionnaires, les souscriptions et conversions d'actions dans le Compartiment ne seront plus acceptées après le **9 février 2024 à 14 h 00** (heure de Luxembourg). Après cette date et cette heure, toute demande de souscription ou de conversion dans le Compartiment sera rejetée.

Les Actionnaires peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion de leurs actions du Compartiment à la Valeur liquidative applicable par action (en tenant compte des frais de liquidation courus) calculée le Jour d'évaluation correspondant jusqu'au **26 février 2024 à 14 h 00** (heure de Luxembourg) (le « **Dernier jour de rachat** »). Après cette date et cette heure, tout ordre de rachat sera rejeté. Veuillez noter que lors de la conversion de parts en parts d'un autre compartiment du Fonds, une commission égale à la différence entre les frais de vente peut s'appliquer. Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des Statuts et du Prospectus du Fonds, le Compartiment ne sera pas tenu de traiter des demandes de rachat dépassant au total 10 % de ses actions en circulation ou 10 % de ses actifs nets. Dans ce cas, le Compartiment peut réduire les demandes au prorata pour respecter la limite de 10 % et reporter les portions non exécutées au Jour d'évaluation suivant, sauf le Dernier jour de rachat où les portions non satisfaites sont annulées.

Tous les coûts ou dépenses liés à la liquidation du Compartiment seront facturés au Compartiment et provisionnés à compter de la date de décision de liquidation du Compartiment.

Veuillez noter qu'à partir de la date du début de la liquidation, à savoir le **27 février 2024**, le Compartiment commencera la liquidation ordonnée de ses investissements. En conséquence, l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement applicables au Compartiment ne seront plus respectés.

À la suite de la cession des actifs sous-jacents du Compartiment, le Conseil envisage d'effectuer un paiement aux actionnaires sur la base d'un jour d'évaluation final anticipé prévu le ou aux environs du **12 mars 2024**, c'est-à-dire à la date d'effet. Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Luxembourg, le **9 février 2024**

NOM DU FONDS :
AMUNDI FUNDS

FORME JURIDIQUE :
SICAV

SIÈGE SOCIAL :
5, allée Scheffer
L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

SOCIÉTÉ DE GESTION :
Amundi Luxembourg S.A.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement, en français et en néerlandais ; les documents d'informations clés sont disponibles gratuitement en français, néerlandais et allemand sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boite 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site http://www.beama.be et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

DOCUMENTATION :
Le Prospectus, les Documents d'informations clés et les derniers rapports financiers sont disponibles sur : www.amundi.lu/amundi-funds